



Alerter / Masser / Défibriller - AMD

Public concerné

Tous les salariés secouristes ou non secouristes travaillant dans un établissement doté d'un défibrillateur automatique externe (secouriste, infirmier, ambulancier, agent de sécurité, employé d'un grand établissement équipé, etc.).

Références réglementaires

Arrêté du 16 juillet 2010 relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes.

Objectif

Cette initiation a pour objet l'acquisition par les participants des connaissances nécessaires à :

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque ;
- Réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter ses chances de survie.

Pré-requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

10 maximum.

Durée

1 heure.

Contenu

Enseignements théoriques

Qu'est-ce que l'arrêt cardiaque ?

Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?

Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?

Que faire devant une victime en arrêt cardiaque ?

Enseignements Pratiques

Le message d'alerte.

Le massage cardiaque.

Utilisation de défibrillateur

Moyens pédagogiques

Cette initiation est dispensée par un formateur en premiers secours ou par un formateur SST.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



Evaluation de la formation

Observation de la conduite des participants au cours des enseignements pratiques.

Qualification

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2010, cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou d'attestation.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com Email : info@devhom.com